

# COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024\_068

~~~~~

## SEANCE DU 4 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2024

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, TAGAND François, CHAPERON Virginie (arrivée en cours de séance), QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre*

**ABSENT :** *PETIT-JEAN Aurélien*

**ABSENTS EXCUSES :** *MOTTIEZ Adrien (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), BACQUET Fantine*

Madame MARTIN Françoise a été désignée comme secrétaire de séance.

### OBJET : CIMETIERE COMMUNAL - TARIFS 2025

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les tarifs appliqués en 2024 concernant la vente des cases columbarium et concessions trentenaires au cimetière communal, demande au conseil municipal de bien vouloir fixer les tarifs applicables pour 2025.

Il rappelle concernant les caveaux et les cavurnes que la commune ne peut pas réaliser de bénéfice sur la vente et doit donc les revendre au coût de revient (circulaire n° 76-160 du 15 mars 1976), soit :

☞ Caveau de 2012 (2 places) : 1 153,58 €

☞ Cavurne de 2022 : 450 €

Il informe par ailleurs le conseil municipal, que la commune a repris des concessions suite au non-renouvellement. A l'issue de la reprise, les biens (monuments funéraires, caveaux et signes funéraires) font partie du domaine privé de la commune, qui peut en disposer librement dans le respect dû aux morts et aux sépultures. Elle est en droit de vendre ces biens et de disposer librement du produit de cette vente (circulaire n° NOR/INT/B/93/00028/C du 28 janvier 1993). Le produit de la vente est alors porté au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs pour l'année 2025, comme suit :
  - ✓ Concession trentenaire de terrain de 1 m<sup>2</sup> : **125 €**
  - ✓ Concession trentenaire de terrain de 2 m<sup>2</sup> : **250 €**
  - ✓ Case columbarium (pour 30 ans) : **740 €**
  - ✓ Caveau d'occasion : **1 200 €**
  
- **PREND ACTE** de la vente des caveaux et cavurnes suivant les coûts de revient, soit :
  - ✓ Caveau de 2012 (2 places) : **1 153,58 €**
  - ✓ Cavurne de 2022 : **450 €**
  
- **DIT** que le produit de la vente des caveaux d'occasion sera porté au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN



*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*